



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/46/1
20 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES À LA PREMIERE COMMISSION

Lettre datée du 20 septembre 1991, adressée au Président de la
Première Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-sixième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Première Commission.

Permettez-moi par ailleurs d'attirer votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/46/250), qui ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière. Je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Samir H. SHIHABI

Annexe

QUESTIONS RENVOYÉES À LA PREMIÈRE COMMISSION

1. Réduction des budgets militaires (point 47) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Transparence et réduction des budgets militaires.
2. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (point 48).
3. Education et information en matière de désarmement (point 49).
4. Application de la résolution 45/48 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (point 50).
5. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (point 51).
6. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (point 52).
7. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 53).
8. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 54).
9. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (point 55).
10. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (point 56).
11. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 57).
12. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (point 58).
13. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (point 59).
14. Désarmement général et complet (point 60) :

[L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/46/353), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, seraient portés à l'attention de la Première Commission lors de l'examen de ce point.]

- a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Transferts internationaux d'armes;
 - c) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
 - d) Conversion des ressources militaires à des fins civiles;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - g) Désarmement classique;
 - h) Interdiction d'attaquer des installations nucléaires;
 - i) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - j) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - k) Possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires;
 - l) Désarmement régional;
 - m) Armements et désarmement navals;
 - n) Désarmement classique à l'échelon régional.
15. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 61) :
- a) Désarmement régional : rapport du Secrétaire général;
 - b) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - d) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - e) Gel des armements nucléaires;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

16. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 62) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les questions sur le désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde;
 - g) Programme global de désarmement;
 - h) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
 - i) Prévention d'une guerre nucléaire.
17. Armement nucléaire d'Israël (point 63).
18. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (point 64).
19. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (point 65).
20. Question de l'Antarctique (point 66).
21. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (point 67).
22. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (point 68).
-

